



ORLÉANS



LABEL

« ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE »

Référentiel

QUOI ?	▶	Le label « Accompagnement à la scolarité garantit la conformité des prestations attendues dans le cadre des axes stratégiques de la Cité Educative
QUI ?	▶	Les structures associatives qui offrent un espace d'accompagnement à la scolarité aux enfants et parents des quartiers de l'Argonne et ou La Source
COMMENT ?	▶	Les dossiers sont étudiés dans le cadre de l'instruction de l'Appel à Manifestation d'intérêt. Le label est attribué pour une année scolaire par le comité de pilotage de la cité éducative sur proposition de l'équipe de sélection des projets.
POURQUOI ?	▶	La labellisation « Accompagnement à la scolarité » s'inscrit dans un ensemble de valeurs portées par la Cité Educative : l'accès à l'égalité des chances et à la réussite pour tous, le respect des valeurs de la République dont la laïcité, la qualité des prestations, la coordination et la complémentarité des acteurs réunis dans une alliance éducative

L'accompagnement à la scolarité joue un rôle de complément et de partenaire de l'Ecole, pour ce faire il doit se développer dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun et des besoins de chaque enfant.

1 - PRINCIPES GENERAUX

- le respect des choix individuels
- l'égalité des droits de chacun
- le développement des personnalités, l'acquisition des savoirs, de savoir-être et de savoir-faire indispensables
- les projets devront faire explicitement mention du caractère laïque des actions et de leur refus de tout prosélytisme
- l'ouverture des actions à tous sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

2 - DEFINITION

Accompagner un enfant, c'est établir avec lui une relation de confiance, qui lui permettra de développer ses capacités de réalisation individuelle. C'est contribuer à le rendre acteur de ses apprentissages, le conduire à l'autonomie dans son travail et à l'épanouissement dans son développement personnel. Pour cela, il faudra notamment l'amener à utiliser les ressources présentes dans son environnement : bibliothèque, centre de documentation, etc.

L'accompagnement à la scolarité est donc plus que la simple aide aux devoirs organisée après la classe, qui vise à ce que les devoirs soient faits lorsque les enfants rentrent chez eux. Il est d'aider un enfant, un jeune à se construire un savoir-faire et à maîtriser :

- La gestion de son emploi du temps,
- La lecture de son cahier de texte,
- La préparation de son cartable,
- L'apprentissage de ses leçons et la réalisation de ses exercices écrits,
- La compréhension des consignes des exercices donnés en fonction de la discipline à laquelle elles s'appliquent, etc.

Il s'agit d'apporter aux enfants l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir scolairement, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Cet appui est apporté en dehors des temps scolaires, et est centré sur l'aide à la réalisation des-devoirs et sur des apports culturels nécessaires à la réussite, à l'épanouissement personnel de l'élève, lui donnant ainsi de meilleures chances de succès.

L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'Ecole. Il propose des stratégies diversifiées comme :

- l'utilisation des technologies de l'information et de la communication permettant d'acquérir des méthodes, des approches, et l'établissement de relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- l'élargissement des centres d'intérêt des enfants et adolescents favorisant leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture vers les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche,
- la valorisation de leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes,
- l'organisation d'un accompagnement régulier des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants,
- la mise en place d'un lien périodique avec l'établissement scolaire de l'enfant

3 - LES BENEFICIAIRES

Les élèves des écoles, des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels, en particulier ceux qui se trouvent défavorisés socialement et habitant les quartiers de L'Argonne et La Source.

Parce que l'échec scolaire est vécu par nombre d'enfants comme une véritable atteinte à leur personnalité, alors qu'il est très souvent la conséquence d'un mal-être dont ils sont les victimes, les activités périscolaires proposées doivent permettre aux enfants concernés :

- de vivre des expériences gratifiantes, riches, intenses
- de développer leurs compétences, leurs savoir-faire, leur confiance en soi

4 - LES ACCOMPAGNEURS

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience, et notamment une bonne connaissance de l'environnement social et culturel immédiat, un bon degré d'information sur le fonctionnement de la scolarité, un sens aigu de la relation avec les enfants et les jeunes, comme avec leurs familles et leurs enseignants.

L'animateur de l'accompagnement à la scolarité n'a pas pour mission d'enseigner mais d'accompagner efficacement l'enfant dans son propre cheminement.

Au-delà du travail scolaire, il aura à proposer des activités qui pourront sembler éloigner du « scolaire » (jeux de sociétés, création d'un journal, théâtre, sorties culturelles, coin livres, etc), l'enjeu étant d'offrir à l'enfant des phases de découvertes de nouveaux supports de connaissance et d'expérimentation qu'il pourra mobiliser et théoriser à bon escient dans sa scolarité.

Les caractères laïcs de la démarche et le refus de tout prosélytisme sont des critères impératifs.

Avant le démarrage de toutes actions, les accompagnateurs/animateurs devront impérativement suivre les formations aux valeurs de la République proposées par les partenaires de la Cité Educative.

5 - LES ACTIVITES

Elles permettront :

- de proposer des actions centrées sur l'acquisition de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être, sans reproduire une démarche scolaire ;
- de mettre l'enfant ou le jeune en situation de réfléchir, d'expérimenter, de s'exprimer, afin de lui permettre de confronter et d'enrichir ses représentations ;
- de compenser les inégalités sociales et culturelles des enfants et des jeunes en leur proposant des activités diverses leur permettant d'élargir leurs connaissances et leurs expériences ;
- d'élaborer des projets construits qui passent par la découverte, l'expérimentation, la réflexion, puis la mobilisation des savoirs appris ;
- de proposer une palette d'activités, différenciées, concrètes, organisées, de façon à susciter appétence et plaisir ;
- d'apporter une aide méthodologique au travail scolaire :
 - o sur la préparation du cartable, du matériel,

- sur l'organisation (leçons, devoirs) du jour, de la semaine, sur la révision pour les contrôles,
- sur l'apprentissage du vocabulaire,
- sur la tenue et l'utilisation du cahier de texte, du « cahier du soir »,
- sur la lecture des consignes et des énoncés,
- sur l'utilisation du dictionnaire, de l'encyclopédie,
- sur la recherche documentaire,
- sur la réalisation d'un exposé, d'un résumé, d'une biographie..
- d'encourager les rencontres avec d'autres personnes (personnes âgées, pairs, artistes, conteurs, etc.).

6 - LES RELATIONS AVEC L'ECOLE ET LES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

L'efficacité des actions d'accompagnement à la scolarité dépend dans une large mesure des liens qu'elles entretiennent avec les projets d'école ou d'établissement.

Les relations avec l'école ou l'établissement, sont particulièrement importantes et visent :

- la continuité de l'acte éducatif et la cohérence entre les activités scolaires et les actions d'accompagnement, ce qui suppose que les accompagnateurs scolaires conçoivent leur travail en liaison avec les enseignants,
- les meilleures modalités pour renforcer des échanges entre les enseignants, les équipes éducatives, les parents d'élèves et les intervenants de l'accompagnement à la scolarité,
- l'adaptation et la différenciation de ces actions selon l'âge et le niveau des enfants auxquels elles s'adressent.

Il est nécessaire de définir précisément les engagements et le rôle de chacun dans la mise en place de ces relations

7 - LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

L'accompagnement à la scolarité offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants (accès et maîtrise du logiciel pronote...)

Pour ce faire, il est nécessaire de contractualiser avec les parents ce qu'est l'accompagnement à la scolarité, le rôle et les responsabilités de chacun.

8- LES RELATIONS LOCALES

L'accompagnement à la scolarité doit également s'articuler avec les dispositifs d'aide éducative mis en place par la ville d'Orléans : Réussite Educative – Service d'Education Spécialisée

En cas de difficultés importantes avec l'enfant et ou la famille, un protocole d'orientation doit être impérativement mis en place avec ces dispositifs.